

POUR VOTRE VÉHICULE PROFESSIONNEL,  
le meilleur choix  
c'est encore de le faire  
ensemble !





## TEMPRO

des solutions clés en main  
pour financer et garantir  
votre véhicule professionnel

---

**VOUS SOUHAITEZ VOUS ÉQUIPER OU REMPLACER  
VOTRE VÉHICULE PROFESSIONNEL, DE TOURISME OU UTILITAIRE ?**

Société Générale vous propose une alternative judicieuse au crédit classique ;  
une formule qui va au-delà du simple financement, en vous offrant  
un accompagnement tout au long du contrat grâce à nos prestations.

# TEMPRO

une formule  
simple et  
souple



## L'OFFRE TEMPRO

Vous louez le véhicule de votre choix<sup>(1)</sup> pour une durée déterminée et vous lui consacrez un budget mensuel qui peut inclure, selon les prestations choisies, l'ensemble des dépenses et services liés à l'utilisation du véhicule.

Vous avez le choix entre 2 types de location : la Location avec option d'achat (LOA) ou la Location longue durée (LLD).

	LOA	LLD
Véhicule	Neuf ou occasion <sup>(2)</sup> .	Neuf <sup>(2)</sup> .
Durée du financement	De 24 à 72 mois <sup>(3)</sup> .	De 12 à 60 mois <sup>(3)</sup> .
Issue du contrat	<b>Vous pouvez :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- poursuivre la location à de nouvelles conditions ou devenir propriétaire du véhicule en vous acquittant du montant de l'option d'achat<sup>(4)</sup>,</li><li>- restituer<sup>(5)</sup> le véhicule, sans motif et sans vous soucier de sa revente,</li><li>- choisir un nouveau véhicule dans le cadre d'un nouveau contrat de location avec ou sans option d'achat.</li></ul>	<b>Vous pouvez :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- restituer<sup>(5)</sup> le véhicule sans vous soucier de sa revente,</li><li>- choisir un nouveau véhicule dans le cadre d'un nouveau contrat de location avec ou sans option d'achat.</li></ul>

## UNE SIMPLICITÉ À TOUTE ÉPREUVE

- Vous choisissez le véhicule **neuf ou d'occasion**<sup>(2)</sup> de tourisme, de direction, commercial (3 portes) ou utilitaire ≤ 3,5 tonnes parmi toutes les marques et tous les modèles disponibles sur le marché en France métropolitaine.
- Vous **bénéficiez de conseils** d'experts issus du monde de l'automobile pour choisir le véhicule le mieux adapté à votre activité et à vos besoins spécifiques.
- Vous avez déjà trouvé votre véhicule, signé le bon de commande avec un concessionnaire ou reçu une proposition financière d'un établissement financier attaché à la concession automobile ? TEMPRO peut **intervenir à toutes les étapes** de votre recherche ou de votre financement.
- Toutes **les démarches administratives sont prises en charge** par la plateforme TEMPRO (commande du véhicule, certificat d'immatriculation...), jusqu'à la livraison du véhicule.
- Bénéficiez de services complémentaires et de garanties « à la carte » (assistance<sup>(6)</sup> en cas d'accident ou de crevaison, de panne, de vol ou de destruction du véhicule, prise en charge des frais de réparation...) ou accédez, à un tarif préférentiel, à toutes les garanties essentielles regroupées au sein d'un seul et même contrat. Pour vous, **c'est la garantie de toujours disposer d'un véhicule en état de marche.**

## Le saviez-vous ?

Pour optimiser votre fiscalité vous pouvez opter pour le régime des indemnités kilométriques ou frais réels. Vous pouvez aussi profiter d'un second véhicule en LOA à titre privé. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller.

Des  
avantages  
financiers  
pour votre  
activité

Réponse  
sous 24 h  
et formalités  
simplifiées

Nos  
spécialistes  
en  
financement  
automobile  
sont à votre  
disposition  
au :

0 810 636 646 Service 0,06 € / min  
+ prix appel

Des spécialistes vous répondent  
de 8 h 30 à 18 h 30 en semaine  
et de 9 h à 13 h le samedi.

Depuis l'étranger  
+ 33 (0) 810 636 646.  
Tarif au 01/10/2015.

## UNE TRÉSORERIE OPTIMISÉE

- Avec TEMPRO, vous optimisez votre trésorerie tout en **préservant votre capacité d'endettement** pour réaliser d'autres projets.
- TEMPRO peut négocier pour vous le prix du véhicule choisi<sup>(7)</sup>.  
**Vous bénéficiez alors de l'intégralité des remises** obtenues auprès des constructeurs et concessionnaires.
- Vous n'avez **aucune avance de TVA** à effectuer : le véhicule est réglé par TEMPRO directement au concessionnaire et la TVA est lissée dans vos loyers.

## UNE FISCALITÉ RÉDUITE

- Les loyers payés constituent une charge d'exploitation **déductible de votre bénéfice imposable**<sup>(8)</sup>.
- Vous **recupérez la TVA** due sur les loyers payés des Véhicules utilitaires légers (VUL) pendant toute la durée du financement.
- Vous pouvez **réduire certaines taxes** : en choisissant un véhicule récent, donc moins polluant, vous êtes moins taxé au titre de la TVTS (Taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés).
- En restituant le véhicule en fin de contrat, vous ne prenez **aucun risque financier** lié à la revente du véhicule et vous ne payez pas d'impôt sur les plus-values de cession.

## LA SOLUTION FINANCEMENT EXPRESS PRO SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

- Vous obtenez une réponse pour votre financement TEMPRO **en moins de 24 h ouvrées**<sup>(9)</sup>.
- Vous bénéficiez de **démarches simplifiées**<sup>(9)</sup>.  
3 justificatifs suffisent :
  - votre dernier bilan ou liasse fiscale 2035 sur un exercice annuel complet,
  - votre dernier avis d'imposition,
  - le bon de commande ou la facture pro-forma (si vous avez déjà trouvé le véhicule).



- **Les experts de la plateforme TEMPRO vous conseillent** sur le choix du véhicule et le type de financement le mieux adapté à vos besoins : Location avec option d'achat ou Location longue durée.
- Ils vous adressent, rapidement et **sans engagement de votre part**, les cotations personnalisées des véhicules qui vous intéressent.

Ne laissez pas les pannes déstabiliser votre budget

Sécurisez votre projet auto avec les assurances Garantie Longue Durée & Garantie Valeur d'Achat

Découvrez les offres promotionnelles du moment sur le site Internet

## TEMPRO S'OCCUPE DE TOUT<sup>(10)</sup>!

- Couverture pièces et main d'œuvre. Sans limitation de kilométrage. Assistance européenne.
- Véhicule de remplacement pendant toute la durée des réparations.
- Ni avance de frais, ni franchise sur le coût des réparations, ni coefficient de vétusté.
- Une assistance dépannage, remorquage 24 h/24, 7 j/7, 0 km !  
En bas de chez vous, comme n'importe où en Union européenne.

## GARANTIE LONGUE DURÉE<sup>(11)</sup>

Vous choisissez entre 3 formules selon vos besoins :

- **Essentielle** : tous les organes vitaux sont couverts + assistance dépannage/remorquage + véhicule de remplacement (catégorie B) en cas de panne.
- **Intégrale** : tous les éléments mécaniques, électriques et électroniques sont couverts + assistance dépannage/remorquage + véhicule de remplacement (catégorie B) en cas de panne.
- **Elitisse** : tous les éléments mécaniques, électriques et électroniques de votre véhicule sont couverts + assistance en toutes circonstances + véhicule de remplacement de catégorie équivalente (maximum E) jusqu'à 90 jours !

## GARANTIE VALEUR D'ACHAT<sup>(12)</sup>

**Voiture volée ou détruite = voiture remboursée à son prix d'achat pendant 7 ans !**

- En cas de vol ou de destruction totale, l'assureur du véhicule vous rembourse généralement votre voiture à sa valeur vénale, ce qui peut être loin de son prix d'achat. Et plus le temps passe, plus cette différence est importante !
- La Garantie Valeur d'Achat complète le remboursement de votre assureur à hauteur du prix d'achat de votre voiture.
- En plus, votre franchise d'assurance est remboursée : jusqu'à 1 500 euros en cas de vol ou de destruction totale.

**(1)** Uniquement pour les véhicules ≤ à 3,5 tonnes ; pour les véhicules > à 3,5 tonnes, Société Générale peut vous proposer son offre crédit-bail mobilier. Voir conditions en agence. TEMPRO est commercialisé par CGL (Compagnie générale de location d'équipements), SA au capital de 58 606 156 EUR - 69 avenue de Flandre 59708 Marcq-en-Baroeul Cedex - Siren 303 236 186 RCS Lille Métropole.

**(2)** En LOA, les véhicules d'occasion doivent avoir moins de 5 ans et être achetés auprès d'un professionnel de l'automobile avec TVA récupérable. En LLD, exclusivement des véhicules neufs. **(3)** Selon les caractéristiques du contrat (location avec forte ou faible valeur de rachat) et selon les caractéristiques du véhicule (neuf ou d'occasion). **(4)** Le montant de l'option d'achat finale (ou valeur résiduelle) est convenu à la signature du contrat. **(5)** La restitution du véhicule s'effectue au lieu indiqué par TEMPRO. **(6)** Contrats d'assurance, d'assistance et de prestations de services souscrits par CGL, tant en son nom propre qu'au nom et pour le compte de ses filiales. Les prestations de la garantie pannes mécaniques (en cas de panne, prise en charge pièces et main d'œuvre) s'exécutent dans les limites des conditions de garantie et de franchises prévues au contrat, notamment en fonction de la liste des organes mécaniques pris en compte et de la réalisation des vérifications périodiques de la voiture prévues par le constructeur. Contrat de Sogessur, entreprise régie par le Code des assurances. Contrats d'assurance et d'assistance présentés par Finassurance en sa qualité d'intermédiaire en assurances (n° ORIAS 07 000 574). Les prestations d'assistance (pertes de clés, véhicule de remplacement en cas de panne) s'exécutent dans les limites des conditions de garantie et de franchises prévues au contrat. Opteven Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

**(7)** Uniquement pour les véhicules neufs. Remise sur le prix d'achat du véhicule sur la base du tarif constructeur en fonction des modèles et des régions. **(8)** Dans la limite des dispositions prévues par la loi. **(9)** Réponse sous 24 h ouvrées et formalités simplifiées sous réserve d'un dossier complet comprenant le dernier bilan du dernier exercice annuel complet. **(10)** Dans la limite des conditions et garanties prévues au contrat. **(11)** Le contrat d'assurance groupe « Garantie Longue Durée Essentielle, Intégrale ou Elitisse » n° 1990107 est souscrit par CGL, tant en son nom propre qu'au nom et pour le compte de ses filiales, par l'intermédiaire de Finassurance, auprès de Sogessur, entreprise régie par le Code des assurances (prestations mises en œuvre par Opteven Assurances, entreprise régie par le Code des assurances). Les contrats d'assistance « CGI Assistance » n° 201106GA et n° 201106EA sont souscrits par CGL, tant en son nom propre qu'au nom et pour le compte de ses filiales, par l'intermédiaire de Finassurance, auprès d'Opteven Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

**(12)** Le contrat d'assurance « Garantie Valeur d'Achat » n° 8 425 422 est souscrit par CGL, tant en son nom propre qu'au nom et pour le compte de ses filiales, par l'intermédiaire de Finassurance, de Gras Savoye Nord, société de courtage d'assurance et de réassurance - n° ORIAS 07019417, auprès de Covea Fleet, entreprise régie par le Code des assurances - SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 93 714 549 EUR. Le contrat « Assistance Véhicule de Remplacement » n° 2011EA2 est souscrit par CGL, tant en son nom propre qu'au nom et pour le compte de ses filiales, par l'intermédiaire de Finassurance, auprès d'Opteven Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.



# À VOS CÔTÉS

|  
pour en savoir plus



**CONTACTEZ**

**votre Conseiller** en agence



**CONNECTEZ-VOUS**

**professionnels.societegenerale.fr**

|  
pour des conseils personnalisés



**APPELEZ**

**0 810 636 646**

Service 0,06 € / min  
\* prix appel

\* 0 810 636 646 : des spécialistes vous répondent de 8 h 30 à 18 h 30 en semaine et de 9 h à 13 h le samedi.  
Depuis l'étranger + 33 (0) 810 636 646. Tarif au 01/10/2015.

 **SOCIETE  
GENERALE**

**Banque & Assurances**

Société Générale - BDDF/DCM/CCM - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18. SA au capital de 1 007 625 077,50 EUR. 552 120 222 RCS Paris. Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris.  
Internet : societegenerale.fr Crédit photos : Corbis. Création : Fingueur. Octobre 2015. Réf. 142378.



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.